

Pour le matériel

A retranscrire une de vos ordonnances :

- *La première fois que le patient va chercher son matériel à la pharmacie :*

**« Un glucomètre avec 150 tiges
et 100 lancettes dans le cadre du
trajet de soins diabète »**

(Le patient doit y joindre l'autorisation du
trajet de soins et l'attestation de l'éducateur en
diabétologie qui mentionne le type de matériel
choisi)

- *Après 6 mois et tous les 6 mois :*

« 150 tiges

.....

et 100 lancettes

.....

**dans le cadre du trajet de soins
diabète »**